

LA CÉLÉBRATION LITURGIQUE DU MARIAGE

AVANT de traiter en ordre et d'un point de vue pratique les différentes phases de la célébration liturgique du mariage et de ce qui peut l'entourer, commençons par rappeler trois principes, principes communs, il est vrai, à toute la pastorale liturgique, mais qui ont une incidence particulière sur le sacrement qui nous intéresse aujourd'hui.

1. *Rendre toute leur plénitude sacrée et humaine aux gestes humano-divins du sacrement et aux rites qui l'entourent.*

Le sacrement de mariage n'est pas simplement une cérémonie, il est un état. C'est toute la vie du foyer qui constitue le mariage. Tant que les époux vivront ensemble, leur vie conjugale, les enfants qu'ils élèveront, leur travail, leur action sociale et politique, exprimeront et réaliseront l'état sacré dans lequel ils sont entrés. Leur vie commune et leur amour sont le signe efficace d'une réalité spirituelle dont ils participent par le sacrement, qui est l'union féconde du Christ et de l'Église recréant à travers ce premier monde visible et périssable, un monde nouveau de grâce et d'éternité. Le sacrement de mariage est sans doute celui qui nous plonge le plus dans les réalités temporelles parce qu'il s'enracine en pleine pâte humaine. Il fait apparaître, avec sa hardiesse et ses risques, le projet chrétien du salut de ce monde. Nous n'avons donc pas à le désincarner pour le spiritualiser, mais à le sanctifier dans sa condition charnelle elle-même.

La célébration du mariage, dont nous avons seulement à traiter aujourd'hui, est donc comme le signe d'un signe : l'expression initiale et raccourcie, au début de la vie commune, par un ensemble de rites, de tout ce qui se déploiera dans la vie du foyer. Or, il faut prendre garde que ces rites conservent bien eux aussi toute leur densité humaine. Le mariage, comme la naissance et la mort, est dans tous les folklores une expression privilégiée de l'homme et de la société. En terre de chrétienté, il apparaissait avec une richesse humaine et sociale que l'Église avait su purifier et canaliser. Les noces au village ou à la paroisse ont été pendant des siècles, pour la communauté, une occasion de culture et de foi. Tout ceci allait dans le sens de l'Église. L'Église tient beaucoup à la « publicité » du mariage. Le mariage est un acte social et communautaire. Il y faut normalement, non seulement les mariés, mais le curé, des témoins, la famille et les amis. Jésus fut à Cana de Galilée. L'Église visible assiste aux noces de ses enfants.

Mais les coutumes de chrétienté que nous évoquions sont presque partout disparues ou en voie de disparition. On peut le regretter quand on en admire la beauté décrite par un P. Doncoeur dans son livre étonnant *La naissance, le mariage et la mort*. Il faut conserver ces coutumes quand elles sont vivantes; mais il ne faut pas songer à les ressusciter. Nous entrons dans un autre type de civilisation où l'Église aura un autre visage. Cependant on ne peut se contenter de voir le mariage réduit à une formalité religieuse ou juridique, doublet du mariage civil pour un catholique, ou même à un acte de religion individuel et presque intérieur. Il nous faut faire un effort d'éducation spirituelle et humaine pour que les rites liturgiques soient de vrais gestes d'hommes, parlants et touchants, et un effort de création pour que la célébration liturgique ne soit pas coupée de la vie, mais qu'elle l'exprime par des liens secrets et sociaux. La tâche n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire et l'illusion est fréquente. On peut faire prendre un comportement chrétien, avoir une belle célébration liturgique, sans avoir pour autant touché le fond des cœurs. Les habitudes chrétiennes ne sont pas nécessairement expression de la foi. Il faut se poser la question suivante : comment ce qui est la vie intime et profonde de ces fiancés et

des amis qui les accompagnent, leurs aspirations et leurs désirs, ce qu'ils ont de commun et qui les rassemble ici, va-t-il s'exprimer dans la célébration du sacrement de mariage ?

Pour arriver à cette fin, le rituel du mariage doit être pour nous comme une base solide et comme le cadre fourni par l'Église pour que soit donnée d'abord la grâce propre et certaine du sacrement, mais aussi pour que nous nous acquittions de notre tâche pastorale qui est de sanctifier et d'évangéliser toute la vie de la communauté. Or, n'oublions pas que « du point de vue du droit liturgique, la célébration du sacrement de mariage est à un régime tout à fait à part puisque le droit canonique dit expressément que la célébration du mariage se fait selon l'usage local et non pas suivant le rite liturgique approuvé » (Martimort). Il faut entendre d'abord par usages locaux ceux du diocèse, mais aussi des coutumes plus restreintes, bonnes et approuvées. Le rite reçu et fixé, cependant, devra toujours être mis en œuvre par un pasteur intelligent selon le milieu, les circonstances et les besoins, en sorte qu'il produise le maximum de fruits.

Concluons donc l'énoncé de ce premier principe sur la vitalisation de la célébration, en disant qu'il nous faut : 1° suivre exactement le rituel approuvé, qui est, pour la plupart des diocèses de France, le rituel bilingue actuel; 2° conserver les coutumes vivantes et intéressantes, liturgiques ou extra-liturgiques (notons que l'adoption pure et simple du rituel bilingue pour le mariage a été en plusieurs endroits une regrettable solution de facilité); 3° faire un effort de création pour trouver les prolongements et les passages qui vont relier la célébration du mariage à la vie des fidèles.

Deuxième principe : Exorciser pour sacraliser.

L'Église n'a pas inventé le mariage. Il existait comme institution naturelle dans tous les peuples et souvent la célébration en était très riche et très expressive. Aussi bien, pour sa propre célébration liturgique du sacrement, a-t-elle souvent repris les usages païens du mariage : couronnement des Grecs, *velatio* des Romains, anneau de fiançailles des

Germain, les pièces de monnaie du douaire symbolisant l'achat de la fiancée, etc.

Cependant ceci ne fut pas une adoption pure et simple. Dans les premiers siècles surtout, l'Église refuse absolument ce qui est certainement païen. Elle n'adopte un usage que lorsqu'il a été purifié de toute idolâtrie, de toute magie, de toute équivoque. Elle assume ce qui est bon ou devenu neutre, et le sanctifie en en faisant l'expression du mystère des noces chrétiennes.

Ceci doit nous rendre prudents dans notre effort pastoral. Nous sommes d'abord invités à vérifier sans cesse la qualité chrétienne de nos célébrations de mariage, et à lever toute équivoque dans les éléments que nous utiliserons pour étoffer un rituel trop squelettique. Paradoxe : c'est peut-être dans les célébrations à usages chrétiens qu'il y a le plus à exorciser. Sait-on mettre un frein suffisant à la mondanité et au paganisme qui envahissent les mariages et qui contredisent formellement l'esprit chrétien ? Scandale de la grande paroisse qui a huit classes de mariages ; et ceux qui, parce que pauvres, devront prendre une des dernières classes, n'auront pas droit à la messe, si chrétiens soient-ils ! Scandale des deux mariages simultanés, celui des riches au maître-autel, avec fleurs, musique, tapis, clergé, etc. ; celui des pauvres, à un petit autel latéral, vite expédié par un vicaire. Comment ces deux foyers peuvent-ils croire qu'ils sont égaux devant Dieu et qu'ils sont frères dans la même communauté chrétienne ? Quel témoignage chrétien peut-on porter désormais dans cette paroisse ? Scandale du luxe des décorations et des toilettes : l'église a plus de lumières, de tapis et de fleurs que le saint jour de Pâques. Scandale de la musique de concert, du morceau chanté par le ténor de l'Opéra ou la *prima-donna*, qui n'a rien de religieux et rien à voir avec la messe. Et à un moindre degré, comment tolère-t-on si facilement tant de choses qui transforment la célébration liturgique en spectacle ou en assemblée profane : quête des demoiselles d'honneur pendant la plus grande partie de la messe, pour que chacun puisse apprécier leur toilette ; flashes incessants des photographes, jusque pendant la consécration ; bousculade pour les félicitations qui transforment l'église en foire à partir du *Pater*. Reste-t-il une place pour la prière ? Est-ce là le mémorial de la passion

du Christ? Est-ce le signe très pur de l'union du Christ et de son Église? Et faut-il évoquer des choses plus tristes encore, conséquences de la paganisation : ces assemblées fortuites où l'on parle et plaisante, où l'on fait passer le litre de rouge, où l'on fume la cigarette (je n'invente rien, hélas!), où les jeunes gens et les jeunes filles rient chaque fois qu'il est question d'amour. Vraiment, nous avons beaucoup à exorciser avant de sanctifier! Nos tolérances tachent la robe de l'Épouse!

Disons un mot ici, pour n'avoir pas à y revenir, du mal croissant des photographes. Il faut absolument réglementer la chose, car elle nuit beaucoup à la célébration. Certains interdisent radicalement toute photo à l'église. D'autres interdisent le flash. D'autres permettent un seul flash à la bénédiction des anneaux; c'est prévu et confié à un professionnel bien stylé qui fait vite et avec le minimum de trouble. Quelle que soit la solution adoptée, il en faut une.

Troisième principe : Une pastorale d'ensemble.

C'est un simple rappel, mais combien important! La catéchèse du mariage aux fiancés ne sera facile et féconde que lorsqu'ils auront reçu au catéchisme et dans la paroisse une juste et solide formation. On ne peut espérer toucher lors d'un mariage les gens qui ne viennent à l'église qu'en ces occasions exceptionnelles, que s'il existe à l'extérieur un témoignage de la communauté chrétienne. On n'aura une célébration digne et fructueuse que s'il y a à toutes les messes de la paroisse et dans tous les sacrements un effort d'initiation et de formation liturgique. Le sacrement ne sera expressif de la vie que si la vie elle-même est chrétienne. Et ainsi du reste.

Mais les paroisses de France se trouvent à des niveaux de christianisation et dans des contextes fort divers. Aussi, au nom même de cette pastorale d'ensemble, les solutions à prendre dans chaque cas concret pour la célébration du mariage devront varier. Entre la paroisse de banlieue où cinquante pour cent des mariés n'ont eu aucun contact avec l'Église depuis leur baptême, et la paroisse où tous les mariages ont lieu avec une messe chantée de style communautaire, il

existe un abîme. On ne peut atteindre l'intime du cœur avec les mêmes gestes et les mêmes paroles quand on s'adresse à des familles chrétiennes ou à des gens qui ignorent presque tout du Christ! Aussi, tout ce que nous pourrions dire de la célébration du mariage devra-t-il être jugé et utilisé en fonction du milieu et même de chaque cas particulier. Une pastorale d'ensemble, intelligente et progressive, ne doit jamais perdre de vue, ni le but à atteindre demandé par l'Église, ni ceux qui sont là concrètement devant nous. L'écart est souvent grand, et notre angoisse profonde!

Nous traiterons de la célébration du mariage en quatre parties, d'ailleurs fort inégales, et de plus en plus courtes : 1° le rite du mariage proprement dit; 2° la messe de mariage et la bénédiction solennelle; 3° les mariages sans messe; 4° ce qui entoure le sacrement de mariage : fiançailles, bénédiction du foyer, bénédiction des mères.

I. — Le rite du mariage

On peut, d'après le Rituel, décomposer la cérémonie proprement dite du mariage en trois parties :

1. L'échange des consentements et la jonction des mains avec le *Conjungos vos*.
2. La bénédiction de l'anneau et son imposition.
3. Les prières finales.

Il est un point sur lequel tout le monde s'accorde : commencer *ex abrupto* par l'échange des consentements, c'est-à-dire l'essentiel, au moment où l'on sort de la mairie et où l'on vient de la rue, sans préparation aucune, serait un manque de psychologie. Il faut commencer par créer une ambiance. Traitons donc d'abord du début de la cérémonie :

I. LA PRÉPARATION

Le cortège.

Ne négligeons pas le cortège d'entrée à l'église. Il est dans l'esprit du sacrement de mariage, nous l'avons dit,

qu'il soit public et communautaire. On favorisera donc la présence, non seulement de la parenté et des amis, mais des foyers chrétiens de la paroisse ou du quartier, des jeunes des mouvements d'Action catholique ou autres, qui pourront contribuer à décorer l'église et participer aux chants. Le cortège peut être un pur étalage mondain. Tâchons qu'il soit une marche vers Dieu. Si l'entrée à l'église se fait avec ordre et gravité, nous aurons déjà beaucoup fait pour l'ambiance de la célébration. Un morceau d'orgue ou le chant d'une chorale (Ps. 120 : « Je lève les yeux vers les monts ») peuvent aider à créer cette ambiance. Plutôt qu'un suisse désuètement décoratif ou inefficace, des jeunes gens ou des hommes peuvent faire placer les gens, un bon groupement de l'assemblée restant toujours une condition essentielle d'une bonne célébration. On remettra des livres à ceux qui n'en ont pas. Puis on commencera dans le recueillement et le silence.

Le mot d'accueil.

Un bref mot d'accueil peut aider cette transition. Des curés signalent qu'il est particulièrement efficace de marquer la différence essentielle entre le geste accompli à la mairie, et le sacrement qui va se célébrer. « Vous venez de remplir comme citoyens une obligation administrative; maintenant, comme baptisés et fils de Dieu, vous venez accomplir un acte sacré, où Dieu lui-même et l'Église vont intervenir. De même que la déclaration de naissance ne remplace pas le baptême, de même la démarche à la mairie ne remplace pas le mariage. » « Nous commençons, dit un curé, par mettre les gens devant leurs responsabilités, en leur expliquant qu'ils ne viennent pas simplement pour exprimer leur sympathie, mais pour être les témoins de l'engagement, que c'est donc là un geste sérieux, un geste important. Ainsi on obtient non seulement le silence, mais le calme. » On peut encore s'aider pour faire prendre conscience qu'il s'agit d'un geste d'Église, que le mariage s'accomplit dans la maison de Dieu, en présence du curé, avec l'assistance de la communauté, qui n'est pas seulement spectatrice, mais actrice.

Un autre curé fait aussi cette remarque importante : « Il est absolument nécessaire que le mariage soit fait par le prêtre qui a préparé les fiancés si l'on veut que le climat soit établi entre eux et le célébrant et, par leur intermédiaire, avec la famille. Chez nous, c'est toujours le prêtre chargé du quartier. » A la campagne, le curé connaît les fiancés; mais que penser des paroisses où un prêtre spécialisé fait les préparations en séries, tandis qu'un autre quelconque marie ?

Invocation au Saint-Esprit.

Aussitôt après le mot d'accueil, il est bon de commencer à prier par une invocation au Saint-Esprit : « A chaque moment important de la vie de ses enfants, l'Église demande le secours de l'Esprit-Saint. Prions ensemble l'Esprit d'amour pour ceux qui doivent dans un instant s'unir devant Dieu, non seulement au nom de leur amour humain, mais au nom de l'amour toujours fidèle de Dieu pour nous, et du Christ pour son Église. » En plusieurs diocèses on chante en latin le *Veni Creator* suivi de l'oraison. Ailleurs, on pourra prendre un bon cantique au Saint-Esprit comme les fiches K 18 : « O Dieu notre Père éternel », ou : « Venez emplir nos âmes », ou K 3 : « Viens, Esprit créateur ». On peut, comme le Rituel allemand, utiliser alors en français les trois versets qui précèdent la bénédiction de l'anneau et ne peuvent y être dits alors qu'en latin : *Adjutorium...* et terminer par la traduction de l'oraison *Actiones nostras*, ou de l'oraison *Deus qui corda fidelium*.

Les chants.

J'ai touché la question du chant. Les chants sont très importants pour donner une ambiance festive à la célébration. Mais le chant de l'assemblée est parfois délicat. « Il est presque plus difficile, dit un prêtre, de faire chanter les gens à un mariage qu'à un enterrement. » Mais M. Rétif remarque : « Il y a une éducation de l'ensemble des paroissiens assistant à un mariage, qui doit être faite en dehors

du mariage. Des chants sont possibles parce que les chrétiens habitués sont présents. Et je constate pour ma part combien il suffit d'une poignée de chrétiens pour transformer complètement l'atmosphère d'un mariage apparemment médiocre. » L'idéal est évidemment de disposer d'une chorale paroissiale pour entraîner les chants, et ce n'est pas rare aux mariages. Si l'on a un chantre professionnel, on fera son possible pour l'éduquer dans son répertoire et dans son style.

Parfois, on ne peut faire chanter l'assemblée, mais on peut lui faire dialoguer quelques invocations simples, comme des versets ou des réponses. Pour cela comme pour les chants, et comme pour la participation active à toute la cérémonie, l'usage d'un petit livret remis à chacun est de l'avis de beaucoup, un moyen irremplaçable.

L'allocution.

Après l'invocation au Saint-Esprit se situera normalement l'allocution. Elle trouve à ce moment sa meilleure place, comme préparation à l'acte sacramentel. Sur son contenu je n'ai rien à ajouter à la conférence du R. P. Roguet. Elle doit comporter une catéchèse substantielle et élémentaire du sacrement et des rites, si celle-ci n'a pas été déjà faite. La nouvelle édition du rituel bilingue donne en appendice trois formules d'exhortation de mariage que l'on peut lire si on est dans l'embarras ou dont on peut s'inspirer : deux pour des catholiques, une pour les mariages avec un non-catholique. Mais il restera toujours préférable de s'adresser d'une manière très directe et adaptée aux fiancés et aux fidèles présents.

Pourtant, rien ne saurait évidemment remplacer à cet instant la préparation d'une pastorale d'ensemble. Il est très bon d'avoir lu à l'avance le rituel avec les fiancés et de le leur avoir expliqué. Un curé dit aux fiancés : « Vous allez vous trouver à l'église et vous êtes ennuyés car vous ne savez pas comment vous allez vous tenir... Ne vous inquiétez pas, cela se passera tout seul. Mais enfin nous allons quand même regarder le livre et voir de quoi cela se compose. On donne un petit livre à chacun. On le voit au

minimum trois fois, et dans la dernière entrevue, on lit ensemble le livre et on l'explique. »

Un autre pense à préparer les témoins : « Il faut montrer que cet homme et cette femme qui sont témoins au mariage, ne le sont pas du tout dans le même sens que pour le mariage à la mairie — ce sont souvent les mêmes; il faut faire très attention — montrer comment le prêtre n'est pas le ministre, mais témoin au titre de l'Église, et comment l'amitié, la parenté représentées par l'assemblée engagent l'avenir de ce foyer. »

L'allocution finie, on peut alors prendre le rituel et procéder à l'échange des consentements.

II. LE CONSENTEMENT

Il ne faut pas « expédier » ce moment essentiel. On peut le mettre en valeur, quand on fait avancer les témoins, quand on vient avec le servant, l'eau bénite et le livre, et surtout en posant solennellement les questions. Certains regrettent sur ce point la sécheresse du rituel romain, en comparaison des belles formules d'épousailles de nos anciens rituels, ou même en face du rituel allemand, qui tous donnent plus d'importance à l'expression du consentement par les époux eux-mêmes que ne le fait un simple « oui ». Ces formules, si belles soient-elles, ne sauraient, sauf coutume, être utilisées par nous. Mais pour donner plus de poids à la question prescrite par le rituel, on pourrait la faire précéder d'une monition déclaratoire de ce genre :

« Jacques et Françoise,
si vous avez réfléchi en votre cœur à l'acte que vous allez poser;
si c'est librement et volontiers que devant Dieu vous voulez vous engager l'un envers l'autre;
si vous êtes décidés à vous aimer et à vous respecter,
à vous rester fidèles dans le bonheur ou l'adversité jusqu'à ce que la mort vous sépare;
si vous êtes prêts à recevoir de Dieu les enfants qu'il voudra vous donner et à les élever chrétiennement,
alors formez le lien sacré du mariage. »

Puis on posera les questions auxquelles le rituel bilingue donne pour réponse : « Oui, je le veux. »

Une nouvelle monition brève peut donner le sens de la jonction des mains et annoncer le *Ego conjungos vos* : « Donnez-vous la main droite en signe du lien d'amour indissoluble qui vous unira désormais; et moi, par l'autorité de l'Église, je confirme et bénis le mariage contracté par vous, au nom des trois Personnes divines. » On gardera, si elle existe, la coutume d'envelopper les mains jointes avec l'étole du prêtre.

III. LA BÉNÉDICTION DE L'ANNEAU

Le rite romain ne prévoit que l'anneau de l'épouse, mais on a souvent la coutume d'en bénir deux, pour mieux exprimer la fidélité réciproque des deux époux. Avant la bénédiction, on dégagera d'une phrase, à l'aide de l'oraison qui doit être dite en latin, la signification du rite : la boucle fermée est l'amour parfait et sans fin; l'imposition de l'anneau est la prise de possession; le port de l'anneau c'est la fidélité sans défaut, fidélité conjugale et fidélité au Christ dans l'Église.

IV. PRIÈRES

Le rite s'achève par la prière. Il est bon de le faire remarquer : « Ce que vous avez promis, vous ne pourrez le tenir qu'avec le secours de la grâce de Dieu. Prions donc le Seigneur, avec toute l'Église et tous vos amis ici présents, qu'il fortifie votre amour par son Amour. »

Le rituel allemand met ici le chant du Psaume 127, ce qui pourrait se concevoir, surtout si on ne le chante pas à la messe.

En tout cas, on s'efforcera d'atteindre à ce que les versets qui constituent les prières du rituel soient dialogués entre le célébrant et les fidèles. Ce qui suppose qu'ils en aient le texte entre les mains. On peut même envisager, dans une assemblée un peu nombreuse, de ne pas seulement dire ces versets, ce qui est souvent laid et informe, mais de les

chanter sur une note avec une inflexion d'une tierce mineure (*do-la*) sur la dernière syllabe de cette manière :

∨ Achevez, Seigneur, ce que vous avez fait pour *nous*;

℞ Depuis votre temple en Jérusalem!

∨ Seigneur, ayez pitié!

℞ Christ, ayez pitié!

Seigneur, ayez pitié!

Rien n'empêche que le *Notre Père* soit récité par tous, gravement et lentement. L'oraison finale peut être dite en français.

Le rituel s'arrête ici. Mais on peut se demander si le rituel allemand ne nous donne pas ici une excellente suggestion, en ajoutant quelques formules de *bénédictio*n qui dégagent le sens des grandes grâces du mariage et terminent sur une note de confiance en la libéralité divine. Le célébrant, les mains étendues pour bénir, chante la formule qu'on a pu lire plus haut¹.

Un chant peut ici conclure la cérémonie ou servir de transition avec la messe. *O Seigneur, Dieu très bon, devant vous j'ai fondé ma maison*, conviendrait tout particulièrement.

II. — La messe

La bénédiction solennelle du mariage, bien qu'elle n'appartienne pas à la substance du sacrement doit, au terme du rituel, être procurée aux époux : *Parochus curet ut sponsi... accipiant*. Mais cette bénédiction ne peut être donnée, sauf indult, que dans la messe. C'est dire que dans la pensée de l'Église, la messe accompagne normalement le sacrement de mariage. On comprend aisément pourquoi, puisque c'est dans l'eucharistie que s'accomplit le plus pleinement le mystère des noces du Christ et de l'Église, qui est comme la *res* du sacrement de mariage. On fera donc son possible pour qu'il y ait messe.

1. Dans l'article de M. Jounel, pp. 55-56.

Il peut arriver cependant en certains cas, parce que, dans telle assemblée particulière, la messe semble prématurée, et au nom d'une pastorale d'ensemble prudente et progressive, que la célébration de la messe soit contre-indiquée. Cette affirmation qui semblera choquante à certains ne peut se comprendre qu'à la lumière de situations pastorales données.

C'est également en fonction de chaque assemblée particulière et de la pastorale d'ensemble de la paroisse que l'on choisira le style de célébration de la messe à utiliser : messe chantée, *missa lecta* avec chants, messe dialoguée.

Les chants.

La pratique de la messe chantée est facilitée par le fait que les mélodies du propre de la messe sont particulièrement simples et chantantes. La ligne mélodique de l'introït est claire et facile. Le graduel a la même formule que dans la messe des morts. L'alléluia se retrouve dans l'année liturgique. Un chantre ou une chorale arrivent sans peine à bien posséder cette messe. On aura soin d'indiquer par une monition le sens de tous les chants. On choisira un ordinaire simple et familier à l'assistance.

Pour une messe lue avec chants on pourra prendre le psaume 127 correspondant à l'Introït (fiche Z 127) dont l'antienne se trouve au supplément du fascicule *53 psaumes et 4 cantiques* : *Que le Dieu d'Israël vous unisse*. Ou le cantique correspondant de l'abbé Julien : *Que le Dieu d'amour vous unisse*, fiche O 3; ou le beau psaume du P. Deiss : *Comme des plants d'olivier*, fiche O 2, qui pourrait surtout servir comme psaume de communion à cause de son antienne. On trouvera les versets du graduel et de l'alléluia à psalmodier avec alléluia responsorial dans le livre *Invitatoires*, publié par le C.P.L. On trouvera un excellent choix de chants d'offertoire dans le recueil *Cantiques et Psaumes*, publié par les éditeurs de cantiques; signalons particulièrement : *Seigneur, seul maître du monde*, B 24, ou le chant : *O Seigneur, Dieu très bon, devant toi j'ai fondé ma maison*, si on ne l'utilise pas ailleurs. La communion ramène le psaume 127. On peut aussi prendre un chant à la charité fraternelle. Le numéro

de l'*Union* de mai-juin 1950, page 49, a publié un répertoire de chants de mariage, qui a un peu vieilli, mais peut fournir des suggestions.

Les lectures.

On proclamera solennellement le texte de l'évangile qui porte toujours magnifiquement. L'épître est difficile. Son choix est pourtant remarquable : c'est le plus beau texte du Nouveau Testament sur le sens des noces chrétiennes. Si l'on a pu faire une catéchèse préalable, si l'on a affaire à des chrétiens formés, quelle joie de relire ces phrases denses. Mais si l'on estime que l'assemblée présente n'entendra que des mots, sans comprendre le sens, il est préférable d'extraire les phrases les plus belles et les plus simples : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ aime son Église; pour elle il a donné sa vie. C'est de cette façon que l'homme doit aimer sa femme, etc. »

Les monitions.

Pour les oraisons et les autres prières, on trouvera des suggestions et des modèles dans *Invitatoires*. Signalons quelques points particuliers. S'il doit y avoir une quête, on en fera un geste religieux, en en donnant le sens de participation active au sacrifice, et en la faisant sans nuire à la célébration. On pourrait, à l'offertoire, faire une procession des oblats, spécialement en faisant apporter par un ministre les hosties qui seront consacrées pour la communion. Il n'est pas toujours facile de le faire le dimanche. Un mariage est une bonne occasion. On dégagera ainsi sans peine le vrai sens de l'offertoire : l'amour est échange. L'échange eucharistique est le plus beau signe d'amour dont nous pouvons nous inspirer.

Les mémentos ont une portée particulière un jour de mariage. Au memento des vivants on nommera les époux par leur prénom, et au memento des défunts, les membres disparus de la famille, surtout si ce sont des pères et mères.

Mais venons-en au point capital de la bénédiction nuptiale.

La bénédiction nuptiale.

Elle se compose d'une oraison et d'une préface. Une monition s'impose pour faire ressortir l'importance du rite. Ce qu'on fera aisément en signalant brièvement la place du rite : au cœur de la messe, entre la prière du Seigneur et la communion; en notant que c'est dans une préface que l'Église accomplit ses actions les plus sacrées : eucharistie de la messe, consécration des ordinations, etc.; que cette préface nous propose une grande fresque de l'institution naturelle et surnaturelle du mariage : créé avec le premier homme et la première femme, il est déjà naturellement sacré; il est le signe de la bénédiction de Dieu sur l'homme; la seule bénédiction qui n'a pas été perdue avec la chute originelle; le mariage figurait déjà l'union du Christ et de son Église, et maintenant il la signifie et la réalise dans le sacrement chrétien. *Nubat in Christo* : on se marie dans le Christ.

Oraison et préface doivent être dites en latin. Le rituel bilingue donne la traduction en proposant le doublage. Avouons que nous ne sommes pas satisfaits par cette solution du doublage. On aimerait, en cette circonstance, n'entendre que la voix du célébrant et comprendre ses paroles solennelles. Avec le doublage on risque toujours la méprise : « Un tel faisait la bénédiction dans la chaire, et pendant ce temps-là, Monsieur le curé lisait quelque chose en latin. » Ajoutons que le texte de la préface même traduit, est difficile pour un fidèle moyen. D'autant que la nouvelle édition du rituel bilingue s'est, comme c'était son devoir, tenue à une rigoureuse exactitude. Que faire donc? On peut s'en tenir à la monition préalable. Ou bien intercaler, sans se substituer au célébrant, la traduction des phrases les plus intéressantes, ou même, si besoin, leur discrète paraphrase. C'est une question de tact et de sens de la liturgie.

Faut-il répondre à l'objection : Pourquoi la bénédiction s'adresse-t-elle à la femme seule et non aux deux époux? Et pourquoi insister ainsi sur sa soumission à son mari? Une lecture rapide des textes explique cette réaction, mais une réflexion sur le mystère des noces dans la révélation y répond sans peine. De même que les patriarches ont été

bénis dans et par leurs femmes, de même, la gloire du Christ consiste dans le salut de son Église. C'est moins le signe d'une hiérarchie que d'une économie, et celle-ci n'est qu'amour. Aimer c'est autant savoir recevoir des autres et par les autres que donner de soi-même. Et ce qui est signifié dans l'initiative du mari et l'accueil de la femme, dans le salut donné par le Christ et reçu par l'Église, doit en réalité être vécu par chaque baptisé en plénitude. Les deux époux ont également à recevoir et à donner, complexe d'échange, mais c'est le couple mari-femme qui signifie cet échange.

La mention des figures bibliques de Rachel, Rébecca et Sara ne sera évocatrice d'un mystère que si on a pu en faire la catéchèse dans une préparation au sacrement de mariage.

Le baiser de paix.

Si je parle du baiser de paix, c'est que le baiser des époux a tenu dans les anciens rituels une place importante dont on saisit sans peine la beauté et la signification à un moment aussi solennel. Nous regrettons franchement qu'il ne soit plus possible dans la grande majorité des cas, car dans la liturgie le baiser de paix est un rite préparatoire à la communion.

La communion.

Il faut se réjouir grandement du retour à la communion dans les messes de mariage et l'encourager de toutes nos forces, pourvu qu'il ne soit pas l'effet du snobisme. Le sacrement d'eucharistie perfectionne le sacrement de mariage. Ceux qui doivent s'unir dans une seule chair et qui doivent n'avoir plus qu'un cœur et qu'une âme, trouvent au moment de la communion une réalisation plus haute de ce mystère d'unité, quand ils sont unis dans la chair et le corps du Christ et qu'ils s'aiment de son amour même en participant de l'amour réciproque du Christ et de son épouse l'Église. Ils réalisent ainsi merveilleusement et mystérieusement dès le principe, ce qu'ils seront appelés à vivre durant toute leur vie conjugale.

La communion de la famille et des assistants a la même signification de participation à l'union d'amour du Christ et de l'Église. Merveilleux moment pour faire comprendre qu'on ne communie pas seulement pour soi, mais pour édifier le Corps du Christ et de la communauté chrétienne.

Bénédition finale.

La bénédiction finale ne présente pas de difficultés spéciales. Elle doit être dite en latin. On peut la faire précéder d'une phrase qui en donne le contenu. Au diocèse de Cambrai, l'évêque demande que cette bénédiction soit dite par le célébrant les mains étendues dans le geste de la bénédiction.

Action de grâce avec la Vierge.

C'est une excellente coutume de terminer la cérémonie en passant devant l'autel de la Vierge. On peut y chanter le *Magnificat* ou un cantique. « En action de grâces pour le sacrement reçu, nous irons devant la Vierge Marie; et nous unirons notre merci au chant d'action de grâces de celle qui mérita d'être la Mère de Dieu fait homme, lui demandant qu'elle soit toujours la gardienne et la protectrice de votre foyer. »

Une pièce d'orgue ou un chant accompagneront la sortie du cortège.

III. — Les mariages de l'après-midi

Très rares ou même inexistants en certaines régions, les mariages de l'après-midi atteignent jusqu'à quatre-vingts pour cent en certaines paroisses ouvrières. Des familles modestes évitent ainsi le repas de mariage. D'ailleurs, c'est souvent dans ces mêmes cas qu'il n'y a pas lieu de pousser sans discernement à la célébration de la messe.

Nous plaçant donc dans cette hypothèse, comment faire une célébration honorable et digne en même temps que fructueuse pour les mariés et l'assistance ?

Tout ce que nous avons dit dans la première partie sur la célébration du mariage proprement dit doit être retenu ici, compte rendu seulement des formes et du style employés qui s'adapteront généralement à un milieu moins chrétien. La création de l'ambiance, le mot d'accueil, les chants et la prière préparatoire doivent être conservés. Le sacrement se célèbre de manière semblable.

Deux points seulement doivent nous retenir un instant : les lectures et la bénédiction *extra missam* ou les prières spéciales.

Les lectures.

Un bon nombre de curés ont pensé qu'il y avait lieu d'introduire dans une cérémonie d'après-midi quelque chose de la partie évangélique de la messe de mariage. C'est une excellente initiative. Ces lectures se situeront normalement entre la prière au Saint-Esprit et l'allocution et constitueront une excellente préparation au sacrement.

Si l'on fait une seule lecture, ce sera tout naturellement l'évangile de la messe de mariage.

Si l'on fait deux lectures, le choix de la première est plus difficile. Si l'on croit pouvoir utiliser l'épître de la messe, en tout ou en partie, on s'y tiendra. Sinon, que prendre ? On trouve dans les anciens lectionnaires d'autres péricopes de saint Paul. Mais 1 Cor., 6, 15-16, contre la fornication est bien restreint et un peu abrupt. Le choix de 1 Cor., 7, 32-36, sur l'opposition entre virginité et mariage et le conseil de garder la virginité est assez piquant en pareille situation, malgré la finale : « Cependant, celui qui marie sa fille ne pèche pas. » Plus utile pourrait être 1 Cor., 7, 2-11, sur les devoirs réciproques des époux. On peut encore signaler quelques textes sur l'amour fraternel, Rom., 13, 8-10, ou l'hymne à la charité, 1 Cor., 13, 1-13, qui seraient tout à fait en situation. Mais on pourrait se demander s'il ne serait pas mieux de prendre cette première lecture dans l'évangile, et de choisir particulièrement le récit des noces

de Cana, montrant comment le Christ sanctifie les noces humaines, et s'en sert pour nous révéler son plan d'amour. Ce récit fournit aussi l'occasion de faire apparaître la personne de Jésus, dont bien des mariés ne voient pas la présence dans leur mariage, et celle de Marie, venant en aide au foyer.

Un petit chant séparera les deux lectures. Ce peut être le second couplet du cantique au Saint-Esprit.

La bénédiction « extra missam ».

Les rites du mariage étant accomplis comme nous avons dit plus haut, il y a lieu, dans tous les diocèses qui ont l'indult apostolique, de donner la bénédiction nuptiale *extra missam*, ou, si celle-ci ne doit pas être donnée, en cas de secondes noces ou de temps clos, les prières spéciales. Ces deux formulaires sont donnés dans le rituel bilingue à la suite de la bénédiction solennelle *intra missam*. Ces formulaires comprennent l'un et l'autre : 1° le psaume 127, que l'on pourra chanter en français si le prêtre le dit en latin; 2° de brèves *preces*, pour lesquelles il est bon de se rappeler ce qui nous avons dit au sujet des versets dialogués du rite du mariage; 3° une ou deux oraisons qui peuvent être dites en français et qui ne comportent pas de difficultés spéciales. C'est ici seulement que l'on placerait les formules de bénédiction finale. On pourra aussi terminer par l'action de grâces avec la Vierge. L'ensemble peut donner ainsi une célébration très satisfaisante.

IV. — Célébrations annexes

Trois choses peuvent principalement donner lieu, avant ou après le mariage, à une intervention liturgique du prêtre : les fiançailles, la bénédiction du foyer, les relevailles.

Les fiançailles.

Les fiançailles sont comprises de nos jours, non plus comme une promesse de mariage *de futuro*, mais comme un temps de préparation au mariage. On est généralement soucieux de ne pas laisser d'équivoque sur ce point, et c'est la raison pour laquelle on célèbre rarement les fiançailles canoniques et pour laquelle aussi on évite de leur donner aucune publicité et aucun caractère officiel. Mais au plan de la préparation personnelle des fiancés, ce temps, qui est de la plus haute importance, doit être sanctifié par l'Église autrement que par l'usage individuel des sacrements. Il est normal qu'on s'adresse, au moins une fois, aux fiancés comme tels, et qu'on leur procure par un rite l'occasion de la grâce spéciale qui est celle du temps de leur préparation.

Une messe de type familial (mais non de communauté paroissiale, ce qui ferait équivoque avec le mariage) que les fiancés ont demandée pour eux et leurs familles respectives, à laquelle ils assistent et communient côte à côte, semble la meilleure expression de cette liturgie des fiançailles.

La nouvelle édition du rituel bilingue donne une formule de bénédiction des fiançailles que l'on pourra utiliser avant la messe, en présence des familles, surtout si ces familles doivent ensuite prendre un repas en commun. Rien n'empêcherait de faire précéder cette bénédiction du chant d'un psaume, d'une petite lecture sur la charité mutuelle dans le respect et l'humilité comme Phil., 2, 1-5, et de quelques versets de prières avec la récitation du Notre Père. Cette petite cérémonie peut évidemment se faire aussi en privé et sans la messe.

Les pasteurs sont généralement d'accord pour éviter l'usage de formulaires, questions et réponses, qui copient le rituel du mariage. Le formulaire du rituel bilingue envisage ainsi la bénédiction de la bague de fiançailles, dans une entière discrétion pour éviter toute équivoque avec l'anneau du mariage.

La bénédiction du foyer.

Avec des mariés vraiment chrétiens, la bénédiction du foyer est une chose bonne qu'il faut accepter et parfois même suggérer. Certains prêtres ont ainsi mis au point une petite célébration à domicile, avec lectures et prières, qui se font dans la maison où vont s'installer les jeunes mariés. On a imaginé des formules pour chaque pièce de l'appartement. Mais l'une au moins de ces bénédictions est traditionnelle et se trouve dans le rituel : la bénédiction de la chambre nuptiale.

On comprend aisément la valeur de cette sanctification, surtout si elle peut être faite le jour même du mariage. Certes, elle est souvent impossible pour de multiples raisons. Mais nous avons là l'un des rites dont nous disions en commençant l'importance pour faire le lien entre le sacrement de mariage et la vie de tous les jours, passages qu'il nous faut nous efforcer de recréer pour sanctifier toute la vie de nos fidèles. Cette bénédiction se trouve dans le rituel de 1952, tit. IX, ch. iv, n° 5. En voici la traduction :

Bénissez, Seigneur, cette chambre.
Que tous ceux qui y habitent demeurent dans votre paix.
Qu'ils y vivent conformément à votre volonté.
Qu'ils y avancent en âge et y jouissent de longs jours
et qu'ils parviennent ainsi au Royaume des cieux,
par Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Amen.*

Le moyen âge a même connu une bénédiction plus particulière, qui était encore d'un usage général au XVII^e siècle, celle du lit nuptial. « Le jour du mariage, écrit le P. Doncoeur (*op cit.*, p. 170), ne s'achevait pas, que le prêtre fût venu avec son clergeon muni d'eau bénite et d'encens procéder à la bénédiction du lit nuptial. Il n'est pas de rituel du XVI^e et même du XVII^e siècle qui ne formule à cet effet de nobles prières :

Bénissez, Seigneur, disait le rituel de Salisbury, regardez cette chambre. Vous qui ne dormez ni ne sommeillez... Vous qui veillez sur Israël, protégez vos serviteurs, qui dormiront en ce lit, de toute illusion du démon. Gardez-les vigilants pour

qu'ils méditent vos préceptes, et dormants pour qu'ils vous trouvent dans leur sommeil, et qu'ici et partout ils soient défendus par votre secours, par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Enfin, ayant béni leurs personnes et encensé le lit : « Que Dieu bénisse vos corps et vos âmes et vous accorde la bénédiction qu'il donna à Abraham, Isaac et Jacob. *Amen.* »

La bénédiction des mères.

Le nom français de « relevailles » pour désigner la cérémonie de la *Benedictio mulieris post partum* est équivoque. Il semble évoquer une réhabilitation après une chute. Il nous faut évacuer tout reste de purification légale judaïsante, et présenter aux jeunes mères cette cérémonie comme une action de grâces après leur maternité. L'oraison du rituel ne dit d'ailleurs rien d'autre que la joie de la maternité et l'action de grâces à Dieu, avec Marie mère de Dieu. On peut interpréter le rite d'introduction dans l'église comme un honneur fait à celle qui revient dans l'assemblée liturgique, ayant donné à la communauté chrétienne un nouveau fils de Dieu, suivant le sens de l'antienne du psaume 23 : « Elle recevra la bénédiction du Seigneur, car elle est de celles qui cherchent le Seigneur. » On suivra le rituel bilingue. La cérémonie est simple et parlante. Et l'on favorisera, partout où c'est possible, ce bel usage chrétien.

CONCLUSION

Le mariage étant une fête de la communauté chrétienne non seulement liturgique, mais aussi humaine, le curé ne se désintéressera pas s'il le peut de la célébration familiale, car c'est toute la vie de ses fidèles qui lui tient à cœur. On peut faire beaucoup pour orienter dans un sens de culture chrétienne les mariages de nos paroisses. Je terminerai en citant le témoignage d'un curé de l'Ouest :

« On s'efforce d'encourager la création d'une communauté de quartier le dimanche précédant le mariage. Souvent le mariage se fait sous une tente qui est louée. C'est

toute la jeunesse du quartier avec les parents et amis qui va venir fleurir la tente, et on prépare les chansons pour le repas. Cela va être en quelque sorte la célébration de tout le quartier, aussi bien du point de vue humain que du point de vue chrétien. Et la J.A.C. aide également à faire en sorte qu'un certain nombre de jeunes voient la chose sous l'angle chrétien. »

Telles sont les noces chrétiennes : elles commencent à l'église, où l'on se marie dans le Christ; elles continuent dans toute la vie du foyer et de la communauté qui édifie aussi le Corps du Christ par son Épouse l'Église.

J. GELINEAU, s. j.

Semaine d'étude pour professeurs de liturgie

Abbaye du Mont César, Louvain, 15-20 juillet 1957

PROGRAMME : Les rites pontificaux

Chanoine CHAVASSE : *La bénédiction des saintes huiles* (4 cours).

Dom BOTTE : *Les grandes prières d'ordination du Pontifical romain* (4 cours).

Rme Dom CAPELLE : *La formation du Pontifical* (2 cours).

Chanoine MARTIMORT : *La messe pontificale* (2 cours).

R. P. GY : *Histoire des rites d'ordination* (2 cours).

Abbé JOUNEL : *La dédicace des églises* (2 cours).

Les cours commenceront le lundi 15 à 10 h 30. Les participants sont attendus dès le dimanche 14 dans l'après-midi.

Inscription avec le logement et les repas à l'abbaye : 500 fr.

Inscription aux cours seulement : 100 fr.

On est prié de s'inscrire avant le 1^{er} juillet.

Pour les inscriptions et les renseignements, s'adresser à Dom B. Botte, abbaye du Mont-César, Louvain (Belgique).